

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PETIT Francis, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr CHABOT Christian, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

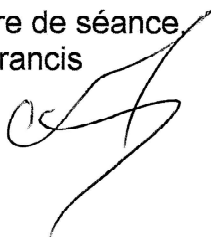
Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis



Le Président,
Mr CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHABOT Christian, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	5 121,07 €
* résultat antérieur :	19 101,58 €
* TOTAL A AFFECTER :	24 222,65 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 24 222,65 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis



Le Président,
Mr CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHABOT Christian, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Total de Fonctionnement Dépenses = 39 200,00 €

Total de Fonctionnement Recettes = 39 200,00 €

Total Investissement Dépenses = 0,00 €

Total Investissement Recettes = 0,00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis



Le Président,
Mr CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHABOT Christian, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis



Le Président,
Mr CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHABOT Christian, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des couts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement : 170 € HT/ Module - appel en juin
- Consommation : 0,25 € HT / m³ - appel en novembre

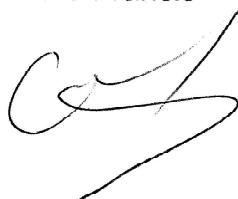
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis



Le Président,
Mr CHABOT Christian

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DE CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

A.S.A de CORNILLE
Mairie
24750 CORNILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 Mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	7
Présents	6
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'ASA de CORNILLE s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr CHABOT Christian.

Mr PETIT Francis est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr CHABOT Christian, Président, se fait présenter liste des souscriptions 2025 ainsi que les demandes de changement :

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

- d'approuver la base de répartition suivante pour l'année 2026 :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		MODULES
BEYLOT	CLAUDINE	BEYLOT	CLAUDINE	1
EARL	DU GRAND POGNAC	SCI	DU GRAND POGNAC	12
GAEC	DE LA CLAIRIERE	FLAHAUT	PERRINE	2
GERBOU	PATRICIA	GERBOU	YVES	8
GOURVAT	ALAIN	GOURVAT	ALAIN	5
PETIT	LUCAS	PETIT	FRANCIS	12
SCEA	L'OBELISQUE	CHABOT	CHRISTIAN	29
EARL	HARAS DE LA FORET	TRIGAUT	ANTOINE	2

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PETIT Francis



Le Président,
Mr CHABOT Christian





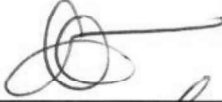
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION - CORNILLE
MAIRIE DE CORNILLE
24750 CORNILLE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Mairie 24750 CORNILLE

Liste d'émargement du syndicat

Date : 26 MARS 2026

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MME BEYLOT CLAUDINE 350 IMPASSE SERVOL 24750 CORNILLE	Membre		
MR CHABOT CHRISTIAN 187 CHEMIN DES BRETOUX 24750 CORNILLE	Président		
MME FLAHAUT PERRINE 1255 IMPASSE DE FROMENTAL 24750 CORNILLE	Membre		
MR GERBOU YVES 525 IMPASSE DU VERDELIER 24750 CORNILLE	Membre		
MR GOURVAT ALAIN 905 IMPASSE DE FROMENTAL 24750 CORNILLE	Membre		
MME PETIT VIRGINIE 1585 CHEMIN DE LAGE 24460 AGONAC	Membre		
MR PETIT FRANCIS 460 CHEMIN DE GALABERT 24460 AGONAC	Vice Président		